

Contrat de Partenariat

ACB / GEANT CASINO (Saint-Brieuc)

Cette démarche de partenariat a été initiée par l'ACB dans le cadre plus général de notre quête de « sponsors ».

GEANT CASINO s'engage, au terme d'un contrat, à **reverser à l'ACB** un pourcentage du montant global de nos achats effectués dans son magasin de Saint-Brieuc (Les Villages).

- ⇒ Durée du contrat : **2 mois** (dates de début et fin pas encore arrêtées)
- ⇒ Montant global : cumul des achats enregistrés au vu d'une **carte individuelle (avec logo ACB)** présentée lors du passage en caisse
 - **Carte non nominative** : peut être prêtée
 - **Carte cumulable** avec tout autre avantage offert par le magasin à ses clients

Compte tenu de l'absence de risque et de contrainte déontologique pour l'association (pas d'engagement financier de l'ACB, aucune communication de liste nominative d'adhérents, pas de publicité hors carnet de route) et comptant sur l'implication d'un maximum d'entre vous, le comité de direction de l'ACB (réunion du 5 janvier 2012) a décidé de tenter l'expérience. La somme ainsi récupérée serait affectée à une opération spécifique (non encore définie) au profit des adhérents.